

Compte rendu n° 10/2020

séance du Conseil Municipal du 09 novembre 2020

Le 09 novembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 04 novembre 2020 s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ (procuration), Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Laurence LEUILLIER, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER.

ABSENT(ES) ESCUSE(ES) : Pascale VULIN

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Convention de consultance et de conseil en urbanisme
- Budget 2020 – Décision Modificative n°3
- Convention viabilité hivernale avec des particuliers
- Cimetière communal - TARIFS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité.

⇒ **Budget 2020 – Décision Modificative n°2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les frais liés au personnel sont plus importants que prévus. Il convient donc de procéder à des virements de crédits. Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Désignations	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Fonctionnement		
012 - 6411 - Personnel titulaire		+ 2500
012 - 6413 - Personnel non titulaire		+ 2500
22 - Dépenses imprévues	-5000	

⇒ **Réaménagement de la mairie - approbation du marché de travaux à passer avec les entreprises**

Monsieur le Maire rappelle que la mairie du Sappey a lancé un marché public pour le réaménagement des locaux de la mairie. La publicité est parue dans le Dauphiné Libéré ainsi que sur la plateforme des marchés publics.

La commission d'Appel d'Offres du 09 novembre a décidé d'attribuer le marché aux entreprises mentionnées dans le tableau annexé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer le marché aux entreprises suivantes

Lots	Entreprises proposées	Montant
		H.T.
1 - Démolition – Gros œuvres	ANTONIELLO	18230.50 €
2 - Menuiseries intérieures		infructueux
3 - Doublages – Cloisons – faux plafonds	SUPER POSE	17 474.00 €
4 - Peintures intérieures/extérieures	SEDIP	8 174.00 €
5 - Serrurerie		infructueux
6 – Carrelage - faïences	IMPOCCO CATANIA	16 404.00 €
7 - Plomberie Sanitaire	FRED'EAU	4 542.00 €
8 - Electricité	GBM	14 028.83 €
		+ 2730.43 (devis supplémentaire)

⇒ **Convention d'occupation du domaine privé avec la société FREE**

Monsieur le Maire donne informe le conseil municipal que la société FREE demande l'autorisation de poser une armoire Free à côté de l'église.

La société propose une redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 25,97euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise la société FREE à poser une armoire FREE et accepte une redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 25,97euros HT par mètre linéaire de fourreau occupé.

⇒ **Convention de consultance et de conseil en urbanisme**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention de consultance et de conseil en urbanisme avec une société.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune du Sappey confie à l'Urbaniste une mission d'assistance et de conseil en urbanisme dans le cadre notamment :

- des interrogations techniques concernant la mise en œuvre du document d'urbanisme local sur le territoire communal,
- des choix d'examen des procédures d'évolution du document d'urbanisme local (le PLU)
- de la mise en œuvre des procédures d'évolution du document d'urbanisme local (le PLU)
- de l'accompagnement à la mise en œuvre de projets urbains et d'aménagement portés par le PLU en vigueur.

Il propose de passer une convention avec la Société TERRITOIRES DEMAIN.

Les honoraires seront de :

- 70 euros HT pour une heure de travail sans déplacement
- 300 euros HT pour une réunion avec déplacement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Territoires demain.

⇒ **Budget 2020 – Décision Modificative n°3**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits afin de régulariser certaines dépenses. Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Désignations	Augmentation sur crédits ouverts
042-6811	+ 27 660.78
040-28041482	+ 20 000
040 - 2802	+ 7 660.78
041 - 2041582	+ 80 355.58
041 - 16875888	+ 80 355.58

⇒ **Convention viabilité hivernale avec des particuliers**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération en 2019 a été prise afin de passer des conventions de viabilité hivernale avec des particuliers.

Le marché public avec l'entreprise de déneigement ayant été revu cette année, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs à 5 euros par passage. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte les conditions proposées par Monsieur le Maire.

⇒ **Cimetière communal - TARIFS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte de fixer les tarifs à :

- 152 euros 44 la concession cimetière de 2m2 et pour 50 ans
- 1 000 euros la case de columbarium pour 50 ans.

DIVERS

★ Corridor écologique

Compte-rendu sur la réunion avec territoire demain et la DDT.

★ Voirie

Suite à des problèmes d'eaux pluviales à Cornillon, la commission voirie se rendra sur place le mercredi 11 novembre pour solutionner le problème.

Fin à 20h40

Le Maire

Pierre GAL

